

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin de respecter les mesures de distanciation physique et les règles sanitaires en vigueur, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 27 novembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du Représentant de M. le Préfet de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

BUDGET INITIAL 2021

Article 1 :

D'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

77 ETPT

74 049 780 € autorisation d'engagement dont :

- 6 170 000 € personnel
- 48 216 080 € fonctionnement
- 19 299 000 € intervention
- 364 700 € investissement

73 325 500 € de crédit de paiement dont :

- 6 170 000 € personnel
- 45 376 500 € fonctionnement
- 21 567 000 € intervention
- 212 000 € investissement

71 713 400 € de prévisions de recettes

-1 612 100 € de solde budgétaire

Article 2 :

D'approuver les prévisions comptables suivantes :

- 3 192 100 € de variation de trésorerie
- 7 146 200 € de résultat patrimonial
- 6 813 700 € de capacité d'autofinancement
- 7 525 700 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

03 DEC. 2020